



**ATELIER REGIONAL DE RENFORCEMENT DES  
CAPACITES POUR L'AFRIQUE CENTRALE SUR LES  
STRATEGIES ET LES PLANS D'ACTION NATIONAUX  
POUR LA BIODIVERSITE BIOLOGIQUE ET SUR  
L'INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS  
LES POLITIQUES TRANSVERSALES**

**22 au 25 septembre 2008, Limbé, Cameroun**

**APPROCHE COMMUNAUTAIRE DANS LA GESTION  
DURABLE DE LA BIODIVERSITE: CAS DE LA FAUNE  
SAUVAGE DANS LA STRATÉGIE DE GESTION  
INTÉGRÉE DES FORÊTS AU SUD-EST CAMEROUN**

**Martin Tchamba, Bertin Tchikangwa Nkanje, Zacharie Nzoo  
Dongmo & Louis Defo**

**WWF, Programme pour l'Afrique Centrale**





for a living planet®

# Sommaire

- Contexte
- Présentation du site d'expérimentation
- Problèmes de conservation
- Principes de base de l'approche paysage
- Etapes du zonage participatif et résultats
- Gestion communautaire de la faune et COVAREF
- Esquisse de bilan
- Principales menaces sur l'avenir
- Perspectives





# Contexte (1)

- Depuis ces deux dernières décennies, on note une généralisation des réformes des politiques forestières et environnementales marquées par :
  - une tendance à la spécialisation des espaces;
  - la volonté de l'Etat de maintenir son monopole sur la gestion des forêts de production et
  - l'ouverture des opportunités nouvelles pour la participation des communautés locales et leur intéressement aux bénéfices forestiers.
- En Afrique Centrale, le Cameroun s'est placé à l'avant garde de ces réformes en adoptant un code forestier profondément révisé en 1994.
- Institution de la partition des forêts en domaine forestier permanent, constitué des "forêts classées" et domaine forestier non permanent dédié aux activités agro-forestières.





## Contexte (2)

- Volonté affichée de porter la superficie des forêts du domaine permanent à 30% du territoire national.
- Possibilité pour les communautés d'acquérir des forêts ou des territoires de chasse d'une superficie maximale de 5 000 ha localisées exclusivement sur le domaine forestier non permanent.
- Un décret promulgué en 1995 institue un cadre indicatif d'utilisation des terres avec une proposition de découpage des différentes affectations
- Ce même décret prévoit que limites de chaque unité du domaine permanent doivent être confirmées après consultation avec les communautés locales dans le cadre des opérations de classement.





## Contexte (3)

- Cependant, la mise en œuvre de cette procédure se trouve presque partout confrontée à de nombreuses contraintes :
  - Au-delà la zone agro-forestière, les communautés locales revendiquent la reconnaissance de leurs droits sur les aires de cueillette, de chasse et de pêche situées parfois au cœur des massifs à classer.
  - Les autres formes de mise en valeur de l'espace ne sont pas prises en compte dans les propositions d'affectation des terres, la priorité ayant été accordé à l'exploitation forestière.
  - Il existe de nombreux conflits entre les différentes catégories d'utilisateurs des ressources naturelles avec un impact dévastateur pour les communautés locales.





## Contexte (4)

- Le site Sud-est, constitue un des terrains d'expérimentation les plus fertiles de la nouvelle législation forestière.
- Les efforts des projets de conservation menés conjointement avec l'administration forestières y ont conduit à plusieurs innovations parmi lesquelles la création des Zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire et la mise sur pied des Comités [locaux] de valorisation des ressources fauniques.
- Cette communication expose le contexte d'émergence de ces innovations, présente leur fonctionnement et dresse un premier bilan de leur développement au cours des huit dernières années.

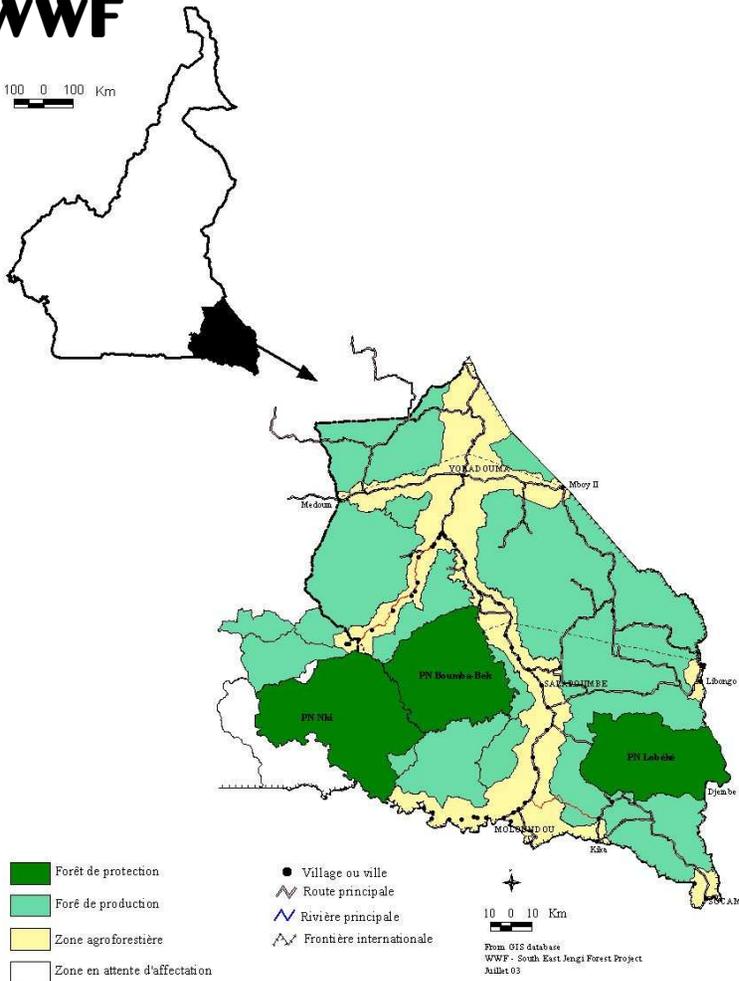




100 0 100 Km

# Le site Sud-est

- Superficie : environ 2,7 millions d'hectare
- Faune diversifié et abondante
- Diversité des habitats naturels.
- Bonne représentation des essences commerciales
- Densité populations humaines autour de 4 hbts/km<sup>2</sup>
- Bantous et Pygmées
- Exploitation forestière & chasse safari





## Structure de gestion

Accédant au Fonds GEF mis en place à la suite du Sommet de Rio, le Cameroun s'est vu offrir la possibilité de mettre en pratique ces dispositions législatives novatrices à travers un programme visant à (1996-2003) :

- préserver et de gérer les ressources biologiques
- promouvoir la participation des populations rurales
- encourager l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement durable en périphérie des aires protégées
- Six sites prioritaires d'intervention sont identifiés parmi lesquels le site Sud-est pour lequel le WWF et la GTZ sont retenus comme agences d'exécution.
- En 1999, par décret du PM, est créée Unité Technique Opérationnelle en tant que unité territoriale d'aménagement forestier mais aussi en tant que structure déconcentrée de gestion aux prérogatives élargies.



# Problèmes de conservation

- Selon une étude du WCS menée en 1996, les prélèvements en céphalophes bleus et en céphalophes rouges (ce terme regroupe 4 espèces) excédaient respectivement de 9 et de 7 fois l'optimum de prélèvement naturel possible.
- La capture des perroquets gris à queue rouge pour l'exportation n'est pas organisée, ce qui rendait impossible toute notion de gestion des prélèvements.
- A la même date, les mauvaises pratiques d'exploitation sont directement responsables de la fragmentation des habitats tandis que les voies et les infrastructures nécessaires pour évacuer le bois facilitent les mouvements des braconniers.
- Faute de suivi, l'impact de la chasse safari sur les populations des espèces chassées (bongo, éléphant, etc.) n'était pas connu.
- Les relations entre les différents acteurs locaux étaient marquées par de nombreux conflits d'intérêts.





## Du classement à la gestion intégrée

- Pour faire face à ces difficultés, l'UTO Sud-est décide d'explorer et d'établir différentes options de solutions acceptables par toutes les parties.
- Il en résulte une expérience inédite de gestion intégrée au sein de laquelle l'établissement et la gestion des Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) et des ZIC à Gestion Communautaire (ZICGC) occupe une place centrale.
- [La gestion intégrée s'entend comme une approche de gestion permettant aux utilisateurs des ressources, les décideurs et d'autres catégories de parties prenantes d'accomplir leurs buts tout en recherchant consciemment à réconcilier et à mettre en synergie leurs différents intérêts, attitudes et actions (Harwood et Kassam 2003, Sayer et Campbell 2004 cité par Frost et al., 2006)].





# Quelques principes de base

- Considérer toutes les formes d'utilisation comme légitime
- Privilégier les options négociées susceptibles de régler durablement les conflits d'intérêt
- Assurer à chaque catégorie d'utilisateur un pouvoir légitime de gestion
- Sécuriser les droits d'usage et d'accès
- Assurer la viabilité économique des activités d'extraction
- Pérenniser et augmenter les revenus pour l'Etat, les collectivités publiques et les communautés locales
- Eviter les "zones banales" susceptibles de donner lieu à des situations d'accès libre
- Raisonner à l'échelle du paysage





# Zonage participatif des forêts

Etape 0: Plan indicatif d'utilisation des terres forestières

Etape 1 : Réalisation des études bioécologiques et socioéconomiques

Etape 2 : Sensibilisation des acteurs communautés et des opérateurs économiques.

Etape 3 : Construction des scénarios de conciliation des intérêts et présélection des options alternatives.

Etape 4 : Soumission des différentes options alternatives aux services techniques de l'Administration centrale pour avis.

Etape 5 : Campagne de consultation officielle des acteurs.

Etape 6 : Signature textes instituant les différentes unités du plan de zonage négocié des terres au Sud-est.

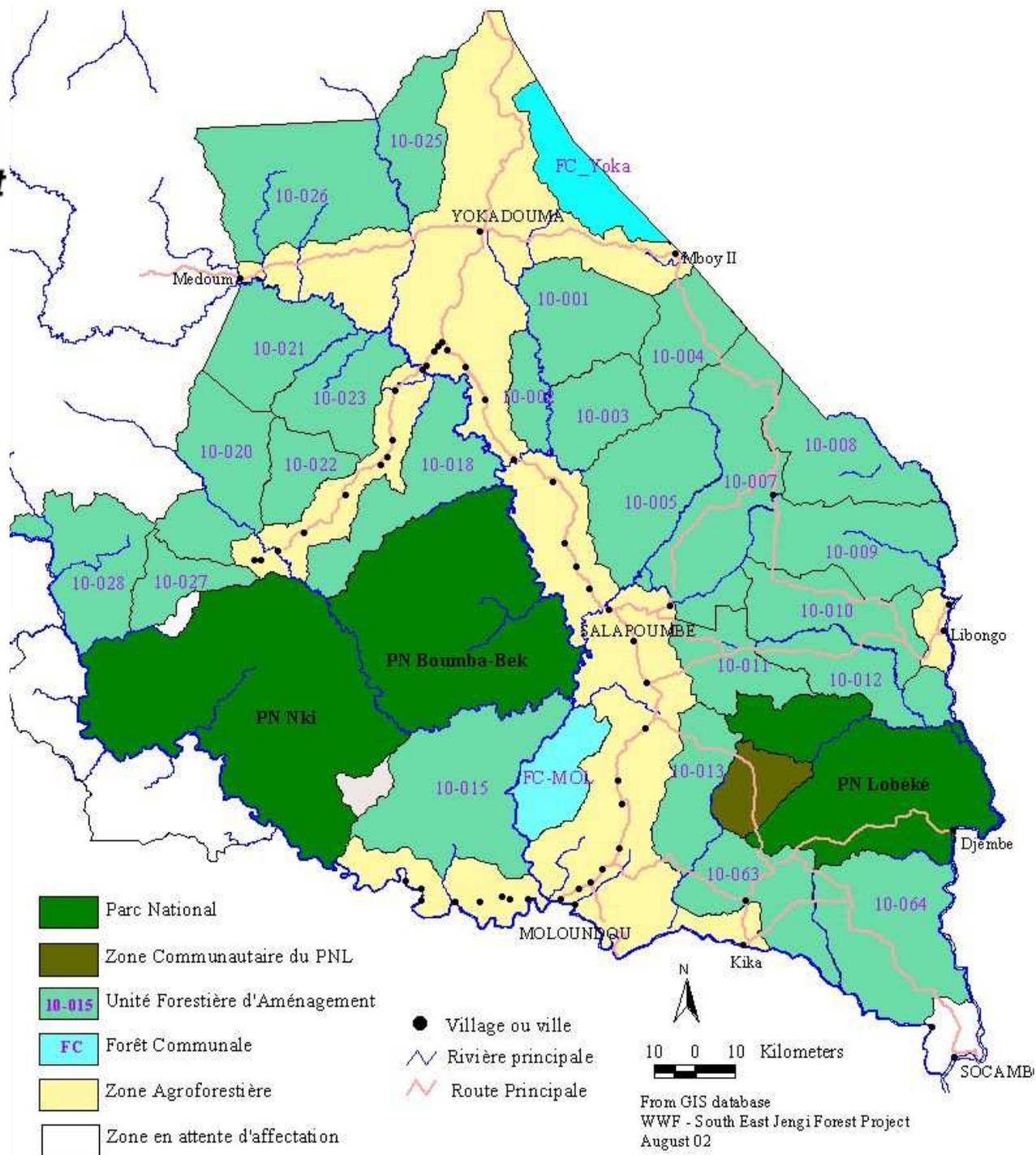


WWF for a living planet

Zonage  
participatif et  
gestion intégré

Résultats (1):  
découpage des  
UFA (22) et FC (2)

Le classement de  
2 UFA a été  
abandonné au  
profit d'un  
élargissement de  
la ZAF (zone  
d'attribution des  
FC)



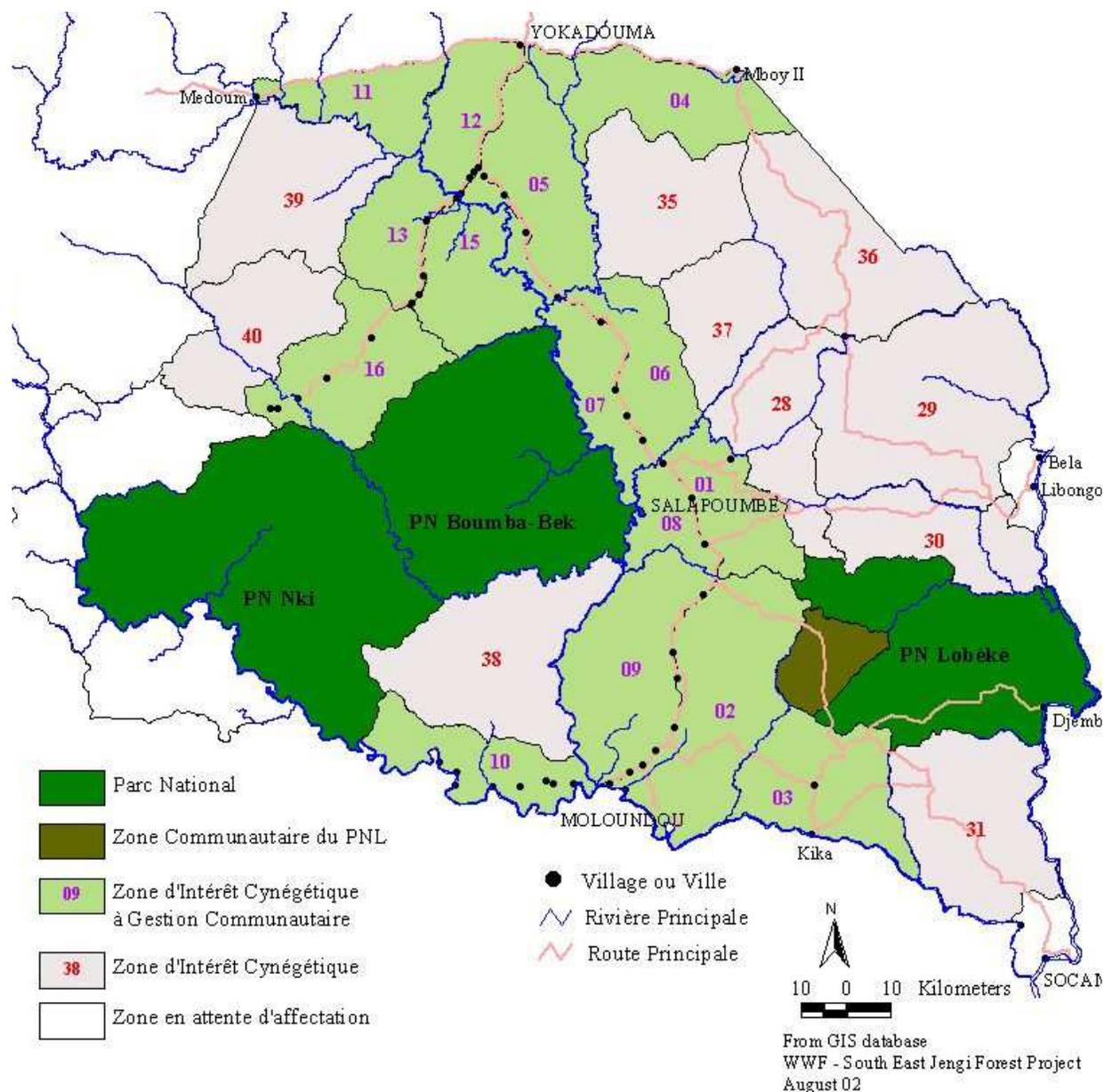


WWF® for a living planet®

Zonage participatif  
et gestion intégrée

Résultats (2):  
découpage des ZIC  
(10) et des ZICGC  
(14).

Les ZIC et les  
ZICGC sont créées  
en superposition  
aux UFA



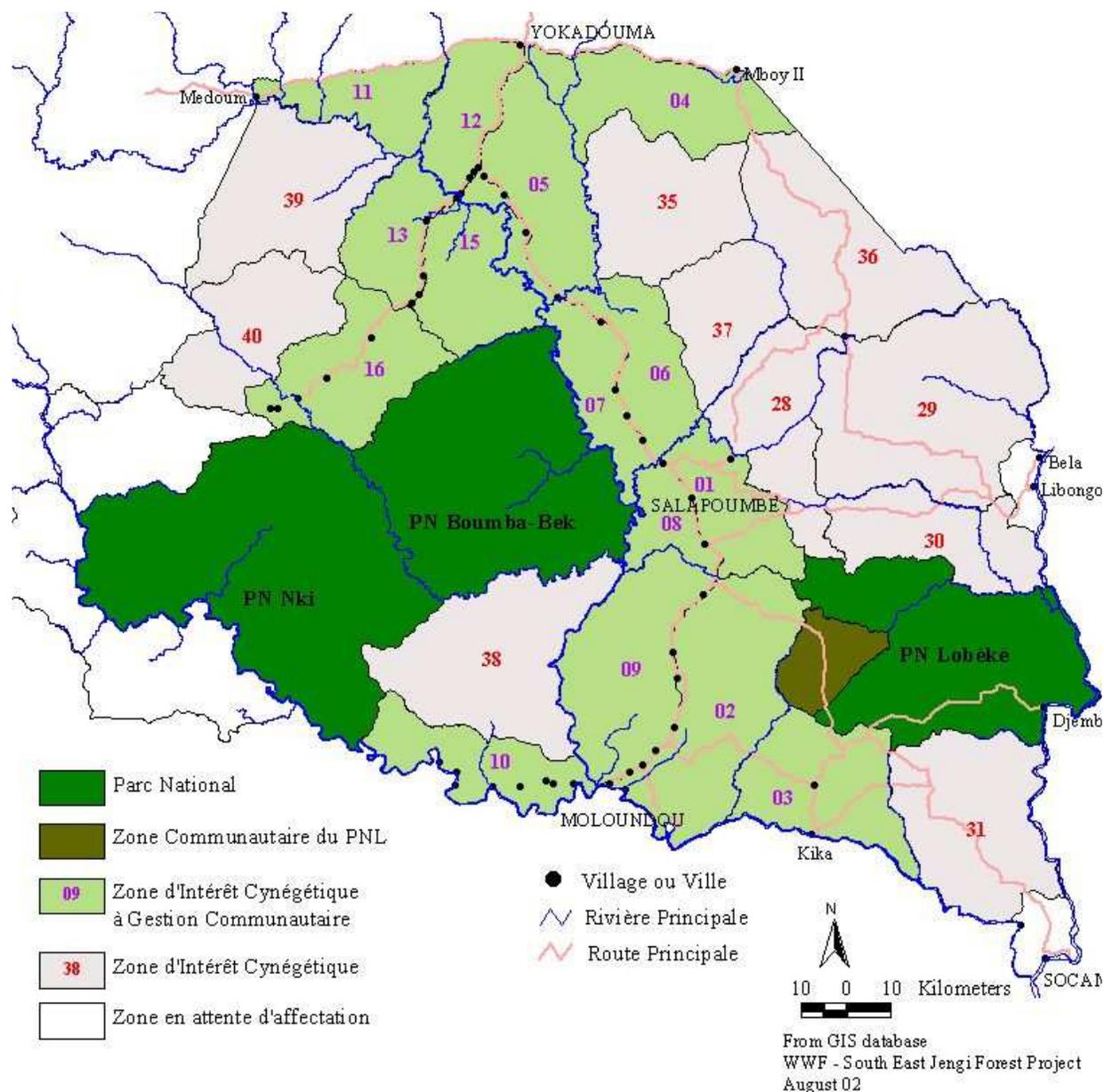


WWF® *for a living planet*®

Zonage participatif  
et gestion intégrée

Résultats (3):  
Création de 3 PN.

Secteurs internes  
prévues ou  
communautés  
locales et peuples  
autochtones  
peuvent pratiquer  
cueillette et pêche  
artisanale



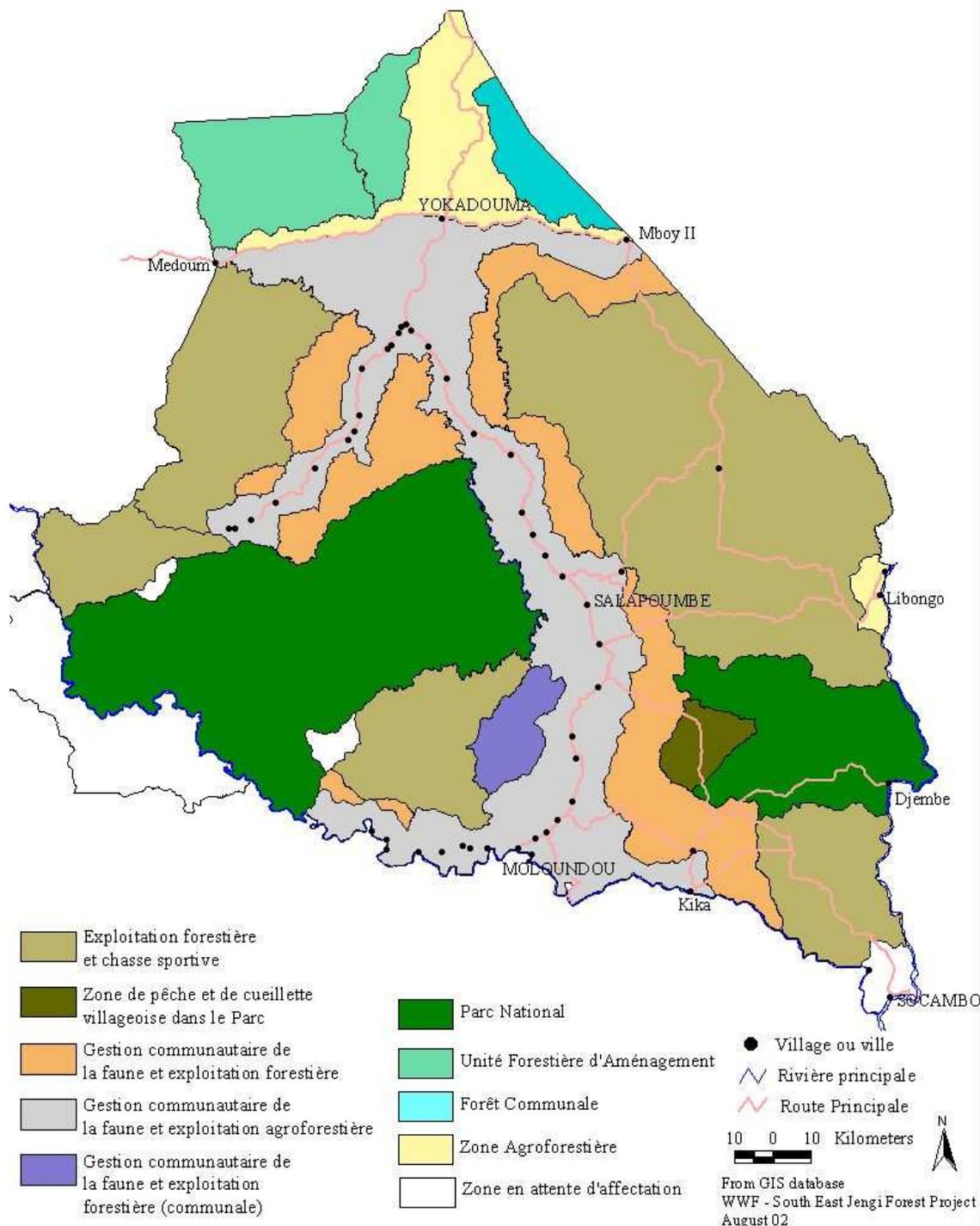


WWF® *for a living planet*®

## Zonage participatif et gestion intégrée

Résultats (3):  
Illustration du principe de la gestion intégrée

Pour faciliter la mise valeur concertée des vocations du plan de zonage et prévenir d'éventuels conflits des accords de cogestion ont été établis entre les principaux acteurs.





## Situation « gagnant-gagnant » ?

Les principaux protagonistes s'en tirent avec un bénéfice direct à plus ou moins long terme:

- L'Etat, les communes et les communautés riveraines, bénéficient d'un accroissement significatif des recettes fiscales résultant des taxes d'affermage des ZIC.
- De plus le pouvoir de gestion des communautés est étendu sur les forêts de production à travers la superposition des ZICGC aux UFA.
- Certaines communes disposent aujourd'hui d'une forêt communale
- Dans les processus de certification forestière, les entreprises forestière bénéficient d'un soutien des guides chasse pour la prise en compte du volet « biodiversité ».
- Les entreprises de safari, jouissent d'une meilleure garantie légale pour la sécurisation à long terme de leur accès aux ressources.
- On note moins d'hostilité des communautés envers la conservation.



# Mise sur pied des COVAREF

- Les 14 ZICGC créées au Sud-est sont gérés par 9 Comités de Valorisation des Ressources fauniques (COVAREF) représentant une population estimée à environ 70 000 âmes.
- Les modalités d'organisation des COVAREF ont été définis à l'issue d'un processus de concertation entre différentes parties impliquées.
- Dans leur conception, les COVAREF comprennent trois instances:
  - Une assemblée générale composée pour moitié des élus locaux (députés, maires, conseillers municipaux, etc.) et des chefs traditionnels et pour moitié de délégués dont le nombre par localité est fixé en tenant compte de l'effectif de la population et de sa composition "sociologique"
  - Un bureau du COVAREF élu au sein de l'assemblée générale
  - Une cellule de gestion qui constitue l'instance exécutive.





# Fonctionnement des COVAREF

- Un plan d'action d'annuel et un budget, préparé par la CEGES est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.
- Après son approbation, il est mis en oeuvre par la CEGES sous le contrôle du Bureau du COVAREF.
- La CEGES planifient et exécutent les microprojets retenus par l'assemblée générales. En même temps, elle mette en place des Comités villageois de vigilance pour la surveillance des ZICGC. L'ensemble de ces activités sont organisées en programmes opérationnels et consignées dans des documents de Plans Simples de Gestion (PSG) soumis à l'approbation préalable et au contrôle d'exécution de l'administration en charge des forêts et de la faune.



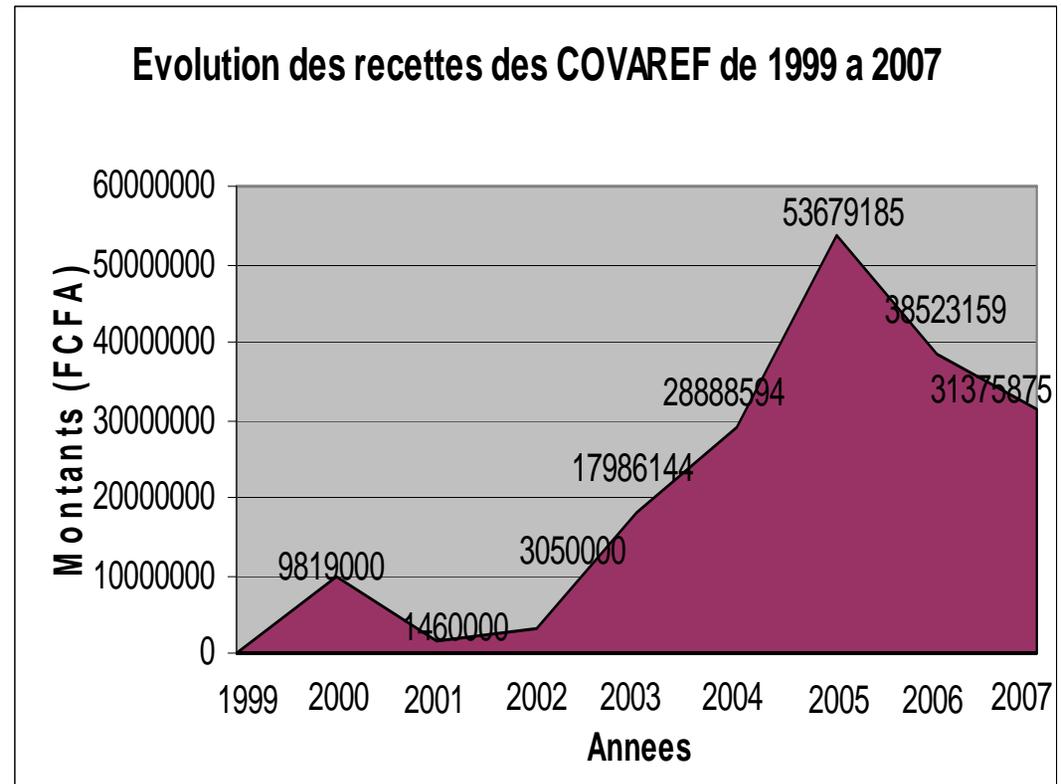
# Ressources financières des COVAREF

- Les programmes opérationnels des COVAREF sont financés principalement par : un pourcentage (10%) des taxes d'affermage des ZIC; les droits de location ou d'affermage de la/des ZICGC; une parataxe équivalent à 10% de la taxe d'abattage; le fruit des activités génératrices soutenues par le COVAREF, les dons, etc.
- Les fonds sont collectés et déposés dans un compte d'épargne par l'administration forestière.
- Les décaissements se font sur signature conjointe du Président du Bureau du COVAREF, du Président de la CEGES et du Trésorier.
- Chaque décaissement fait l'objet d'une approbation préalable des responsables de l'UTO Sud-est.
- Périodiquement, des missions d'évaluation sont commanditées par l'UTO Sud-est et les résultats de ces missions sont présentés et discutés à l'occasion de fora réunissant toutes les parties prenantes.
- Les recettes cumulées des COVAREF de 1999 à 2007 s'élèvent à 153,4 millions de francs CFA, environ 233850 €. *(les recettes de 2007 ne sont constituées que de taxes d'affermage; les d'abattage étant encore inconnues de nous)*



# Evolution des recettes des COVAREF de 1999 à 2007

- Les recettes cumulées jusqu'en 2007 sont de 153 406 082 FCFA;
- Les recettes de 2007 sont encore incomplètes fautes de taxes d'abattage;
- La baisse en 2006 des recettes était due à l'inactivité de certaines ZIC comme la 36.

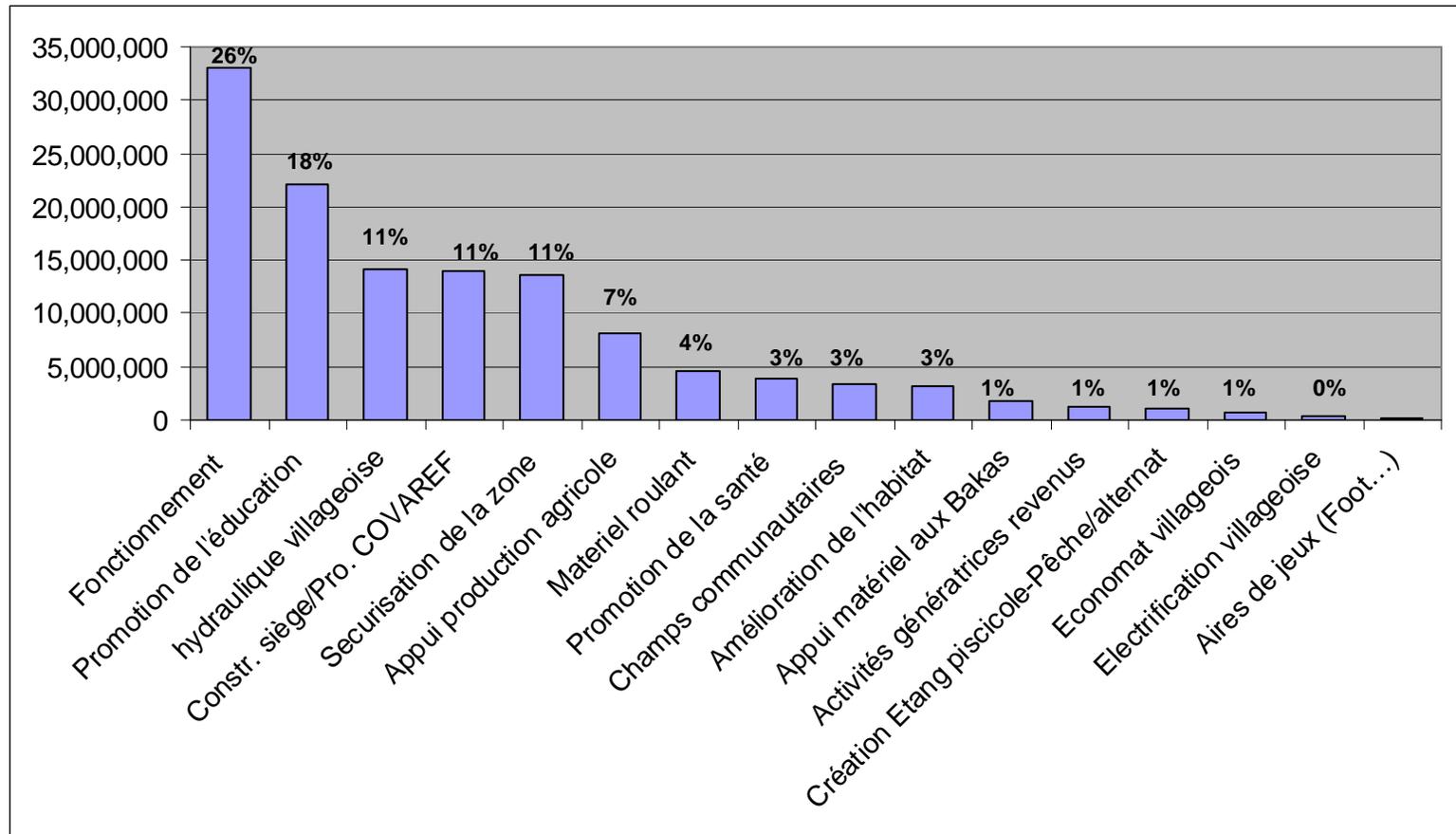


# Orientations des investissements de 1999 à 2007

<b>Projets communautaires</b>	<b>1999-2004</b>	<b>2005/2006</b>	<b>2007/2008</b>	<b>Total (FCFA)</b>
Fonctionnement	13,264,600	8,667,075	11,077,910	33,009,585
Promotion de l'éducation	5,743,000	10,245,000	6,085,000	22,073,000
hydraulique villageoise	2,068,200	9,173,000	2,958,187	14,199,387
Constr. siège/Pro. COVAREF	7,532,000	6,400,000	0	13,932,000
Securisation de la zone	2,500,000	5,589,442	5,589,442	13,678,884
Appui production agricole	0	6,247,500	1,898,560	8,146,060
Materiel roulant	2,636,000	1,400,000	500,000	4,536,000
Promotion de la santé	0	1,750,000	2,070,000	3,820,000
Champs communautaires	3,314,950	75,000	0	3,389,950
Amélioration de l'habitat	1,253,600	1,085,000	800,000	3,138,600
Appui matériel aux Bakas	1,250,000	500,000	0	1,750,000
Activités génératrices revenus	0	0	1,169,000	1,169,000
Création Etang piscicole-Pêche/alternat	0	1,040,000	80,000	1,120,000
Economat villageois	0	697,000	0	697,000
Electrification villageoise	310,000	0	0	310,000
Aires de jeux (Foot...)	0	0	242,000	242,000
<b>TOTAL (FCFA)</b>	<b>39,872,350</b>	<b>52,869,017</b>	<b>32,470,099</b>	<b>125,211,466</b>

L'écart observe entre les investissements et le total des recettes est lie au fait que les recettes de 2007 ne sont pas encore budgétisé

# Orientation des investissements des COVAREF sur les projets communautaires de 1999 à 2007





# COVAREF et gestion des ressources fauniques

- Jusqu'à présent l'essentiel des retombés financiers gérés par les COVAREFs a été utilisés pour le fonctionnement, l'éducation et hydraulique villageoise
- La part consacrée à la surveillance de la faune est relativement petite;
- Mais depuis 2005, cette part est passée du simple au double ;
- Les COVAREFs s'investissent de plus en plus dans la conservation de la ressource par des actions tels que :
  - la mise sur pied des comités de surveillance,
  - le financement direct des missions de lutte anti-braconnage,
  - l'apport de quelques informations sur les braconniers au MINFOF,
  - le déguerpissement des gens installés en plein ZICGC.
- Si cette tendance se maintient, elle ne va plus être simplement les structures de récupération de la rente faunique.



# Esquisse de bilan (1)

- Atténuation des conflits entre les différents groupes d'utilisateurs des ressources naturelles (Convention de Mambélé, Convention LAB, Comité paysans/forêts, etc.)
- Plus de 140 microprojets ont été financés (eau potable, électrification, construction et/ou réfection salles de classe, bourses scolaires, appui au pygmées...)
- Comparée aux comités de gestion des redevances forestières placé sous le contrôle des maires, la performance des COVAREF est beaucoup plus satisfaisante.





## Esquisse de bilan (2)

- Toutefois les conditions permettant d'assurer la viabilité de l'ensemble du système ne sont pas encore garanties.
- On note une bonne appropriation de l'expérience de zonage participatif et des ZICGC et des COVAREF par les acteurs locaux et l'administration forestière centrale.
- Les actes de création des ZICGC ont été signés avec diligence par l'administration à tout les niveaux. Les initiatives ont été lancées spontanément dans des zones voisines.
- Les leçons tirées des expériences du Sud-est inspirent les actions des différentes équipes WWF ailleurs dans le bassin du Congo





# Esquisse de bilan (3)

- Stabilités des densités des populations animales dans les aires protégées
- Toutefois l'abondance relative de certaines espèces a diminuée dans certaines ZICGC
- Prise de conscience progressive des populations problème de sur-chasse et de braconnage
- Organisation sur une base fréquente des activités de surveillance et de sensibilisation conjointement avec le service de conservation

## Evolution des densités de grands mammifères dans le Parc National de Lobeke entre 2002 et 2006

	Elephant	Gorille	Chimpanzé	Céphalophe roux	Céphalophe bleu
2002	0.96	1.59	0.51	11.4	3.12
	[0.81-1.14]	[1.13-2.24]	[0.34-0.76]	[9.28 - 13.15]	[2.54-3.84]
2006	1.15	2.27	0.68	15.51	6.52
	[0.97-1.36]	[1.52-3.38]	[0.42-1.13]	[11.91 - 20.19]	[4.95 - 8.58]

Le nombre entre crochet = intervalle de confiance a 95 %

# Esquisse de bilan

## Abondance relative des grands et moyens mammifères entre 2001 et 2007

	ZICGC N°1		ZICGC N°2		ZICGC N°3		ZICGC N°8		ZICGC N°9	
	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007	2001	2007
Eléphant	2.180	5,95	0.50	0.93	0.58	1,5	0.02		1.63	0.28
Gorille	4.957	1,64	1.40	1.48	2.48	1,404	1.45	1.47	3.03	1.32
Chimpanzé	0.227	0,27	0.06	0.12	0.24	0,35	0.11	0.25	0.03	0.068
Buffle	0.280	0,02	0.30	0.083	0.79	0,229	0.01		0.27	
Bongo	1.299	0,06	0.39	0.24	0.36	0,427		0.54	0.06	0.022
Sitatunga	0.592	0,21	0.38	0.23	0.84	0,171	0.20	0,06	0.14	0.05
Suidee (potamochère & hylochère)	0.483	0,61	0.50	0.52	1.03	0,638		0,71	1.38	0.79
Céphalophe à dos jaune	-	0,17	-	0.19		0,092		0,12	-	-
Céphalophe roux	12.32	0,26	2.68	2.78	10.33	1,935	3.35	0,42	12.29	0.57
Céphalophe bleu	11.66 4	0,11	2.56	2.56	8.80	1,004	12.31	0,20	9.51	0.64
Petits singes	0.806	0.53	0.71	1.179	0.35	2,710	0.70	0.49	0.55	0.018

Les valeurs contenues dans le tableau sont les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA), dont pour les crottes d'éléphants entre parenthèses



## **Principales menaces pour l'avenir de l'approche paysage et la gestion communautaire des ressources naturelles (1)**

### **Faiblesses/conséquences actuelles dues au recouvrement des taxes au niveau provincial (Bertoua)**

- Confusion dans l'allocation des 10% de taxes sur les ZIC aux Communautés riveraines organisées en COVAREF entraînant des erreurs sur l'ordre des chèques émis;
- Circuit de rétrocession et de décaissement des recettes des COVAREF long et risquant (déjà des détournements de certains chèques dus au COVAREF n° 2 par le n°1 sont décriés);
- Péréquation pour les COVAREF dont les ZICGC sont inactives ignorée par conséquent ces COVAREF sont en hibernation;



## Principales menaces pour l'avenir de l'approche paysage et la gestion communautaire des ressources naturelles (2)

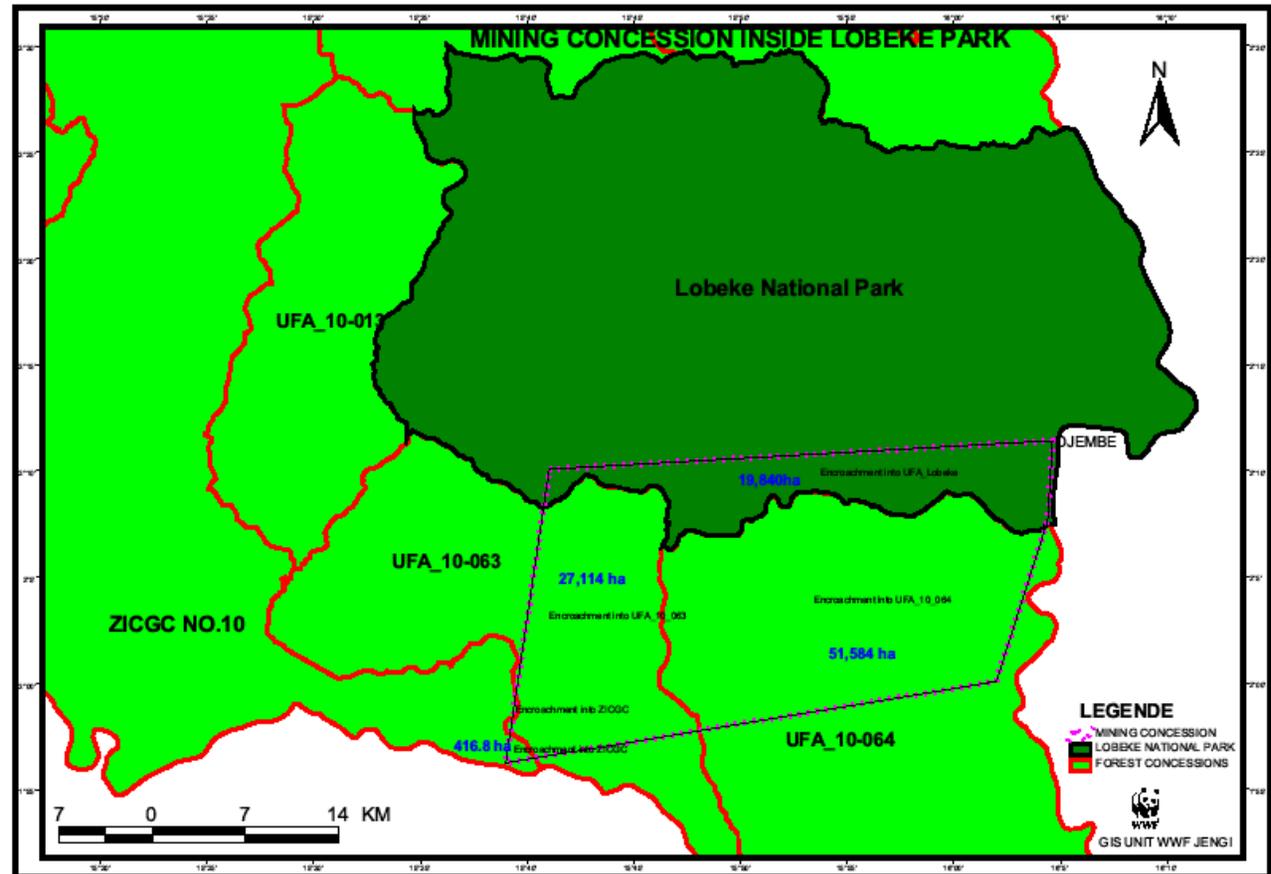
### Faiblesses/conséquences actuelles dues au recouvrement des taxes au niveau provincial (Bertoua)

- Tendance à la récupération politique de ce qui peut être jusqu'aujourd'hui mis à l'actif des COVAREFs;
- Manque de lisibilité ou de transparence dans la traçabilité des fonds, dans la mesure où les fonds « dispersés » entre Yokadouma (taxe d'abattage?) et Bertoua (taxe d'affermage; taxe d'abattage?);
- Les activités de presque tous les COVAREFs sont aujourd'hui quasiment en hibernation et les questions fusent de partout au sein des communautés



## Principales menaces pour l'avenir de l'approche paysage et la gestion communautaire des ressources naturelles (2)

Attribution de concessions minières sans coordination interministérielle et sans intégration sectorielle = empiètements et conflits





# Perspectives (1)

- Poursuivre le processus en cours de capitalisation et de formalisation des résultats et de la démarche de l'UTO Sud-est.
- Assurer l'intégration des COVAREF dans les discussions actuelles autour de la décentralisation et la révision du cadre réglementaire de la gestion des redevances forestières;
- Poursuivre le renforcement des capacités des membres des COVAREF (mise en œuvre et suivi des plan simple de gestion; suivi participatif de faune, gestion administrative et financière, etc.);
- Renforcer les capacités des ONGs locales d'accompagnement;
- Poursuivre la description et la cartographie des droits d'usage coutumiers et explorer leur prise en compte dans les plans de gestion des différentes unités d'affectation de l'espace.



## Perspectives (2)

- Revoir la procédure de rétrocession des taxes pour garantir un meilleur suivi



- Impulser une coordination interministériel pour examiner la compatibilité des activités minières aux autres usages et assurer non seulement leur viabilité économique mais sociale et environnementale



**Merci pour votre attention**

